

**Examen professionnel
d'Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement**

ATTESTATION DE POSITION ADMINISTRATIVE

Cadre réservé au responsable hiérarchique du candidat

Je soussigné(e) _____

Certifie que M., Mme, _____

est employé(e) à (1) _____

en qualité de (2) _____

La rémunération de l'intéressé(e) est bien imputée sur les crédits _____
(3) _____

À la date de la première épreuve (soit le 8 septembre 2022) l'intéressé(e) sera en activité à plein temps, à temps partiel, en service détaché, en disponibilité, en congé parental...(4).

Fait à _____
le _____

Signature et cachet du chef de service

Ce **tableau** doit présenter le détail des **services publics** accomplis par le candidat (5)

Direction ou service	Grade ou emploi	Qualité (2)	Congé parental ou disponibilité	Temps partiel (5)	Période	Durée an, mois, jour

**TOTAL au 01 janvier 2021 :
(année de la session de l'examen)**

Fait à _____
le _____

**Visa du Responsable RH de proximité
dont relève l'intéressé(e)**

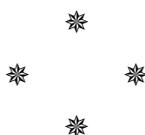
- (1) Indiquer l'Administration, la Collectivité, la Direction ou le Service.
- (2) Grade ou emploi actuel (préciser de plus s'il s'agit d'un emploi de titulaire ou de vacataire).
- (3) À compléter.
- (4) Rayer les mentions inutiles.
- (5) Pour les services rendus dans les administrations autres que l'agriculture, joindre les attestations établies par ces administrations. Indiquer le % pour les titulaires et les non titulaires.

DÉCLARATION A SOUSCRIRE PAR LES FONCTIONNAIRES

- Candidat à l'accès à un corps supérieur de catégorie A : (1)

- par la voie de la liste d'aptitude (1)
- par la voie de l'examen professionnel (1)
- par la voie du concours interne (1)

- Proposable au grade supérieur d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (2)



Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 58 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État qui dispose que :

"tout fonctionnaire bénéficiant d'un avancement de grade est tenu d'accepter l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 60, son refus peut entraîner la radiation du tableau d'avancement ou, à défaut, de la liste de classement".

- En conséquence, j'accepte d'accomplir la mobilité liée à cette promotion sur un des postes qui me seront proposés.
- Je déclare toutefois ne pouvoir accepter l'une des deux résidences suivantes (2) :

Fait à _____ , le _____

Signature

(1) Cocher la case correspondante

(2) À justifier